

Décision

Générale

colonial

Décision n° 327 PERSONNEL AUTOCHTONE.

n° 327

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 mars 1947

Numéro JO
n° 3 du 30/03/1947

Date du numéro
30 mars 1947

TEXTE INTÉGRAL

Sont reclassés ainsi qu'il suit les agents auxiliaires autochtones : Pacha Mohamed (hôpital), agent technique, 2e classe, 10e échelon (ancienneté au 1er jan vier 1947 : néant). Ali Moukbel, agent technique. 2e classe, 10e échelon (ancienneté au 1er janvier 1947 : néant».